

DISTILLERIE DE LA MÉTAIRIE
80-99 ALLÉE DU CŒUR DE CHAUFFE LA MÉTAIRIE
16300 GUIMPS

Monsieur Le Sous-Préfet de la CHARENTE
Sous-préfecture Cognac 16100
362, rue Jean TARANSAUD
16100 COGNAC

GUIMPS, le 29 juillet 2021,

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter des installations de stockage d'alcools de bouche

Monsieur Le Sous-Préfet,

Nous avons le plaisir et l'honneur de vous transmettre ce jour le dossier de demande d'autorisation environnementale relatif à nos activités de stockage d'alcools de bouche et de vinification sur notre site de GUIMPS.

Ce dossier comprend

- un résumé non technique ;
- un dossier administratif et financier ;
- une description des installations existantes et projetées ;
- une étude d'incidences avec son résumé non technique ;
- une étude de dangers avec son résumé non technique ;
- et des annexes dont les plans :
 - de situation au 1/25 000^{ème},
 - de masse au 1/2500^{ème} jusqu'à une distance de 200 m des abords,
 - d'ensemble au 1/500^{ème} jusqu'aux 35 m des limites d'exploitation et pour lequel nous sollicitons votre bienveillance afin de déroger à l'échelle du 1/200 mentionnée dans l'article D181-15-2 du Code de l'Environnement

Nous projetons

- d'augmenter nos capacités de vieillissement :
 - en créant 2 chais de 480 m³ à proximité des chais existants ;
 - en augmentant à 480 m³ la capacité de chacun des chais de vieillissement existants ;
- d'augmenter à 31 904 hl/an nos capacités de vinification.

La capacité de stockage d'alcools du site passera à 2 025 m³ et la capacité de préparation de vins passera à 31 904 hl/an.

Les tableaux page suivante présentent le classement ICPE et le classement au titre de la Loi sur l'Eau des activités projetées sur le site.

Au regard de ce tableau, le rayon d'affichage à retenir pour l'enquête publique est de 2 km et concerne les communes de :

- GUIMPS ;
- SAINT-EUGÈNE ;
- BARRET ;
- LACHAISE.

Nous vous saurions gré de nous adresser en retour un récépissé de dépôt.
Veuillez agréer, Monsieur Le Sous-Préfet, nos cordiales salutations.

Signature
SAS DISTILLERIE DE LA MÉTAIRIE
80-99 Allée du Coeur de Chauffe
16300 GUIMPS
R.C.S Angoulême 721 820 371

N° Rubrique	Libellé de la rubrique (activité)	Caractéristiques et capacités des installations	Régime (1)
2250 — 2	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2— Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1 300 hl/j	10 alambics x 25 = 250 hl de capacité de charge soit 150 hl d'AP/j	E
2251-B.1	Préparation, conditionnement de vins. B. Autres installations que celles visées au A, la capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 000 hl/an	31 904 hl/an	E
4718-2.b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL et biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). La quantité totale susceptible d'être présente étant : 2. Pour les autres installations b. Supérieure ou égale à 6 t, mais inférieure à 50 t	Volume de la citerne 69 040 l avec une masse volumique à 0,515 et un taux de remplissage à 85 % soit 30,22 t	DC
4755—2. a	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 2. Dans les autres cas et lorsque le titre alcoométrique est supérieur à 40 % : la quantité susceptible d'être présente étant : a) Supérieure ou égale à 500 m³.	Chai dist. 105 m³ Chai n° 1 : 480 m³ Chai n° 2 : 480 m³ Chai n° 3 nouveau : 480 m³ Chai n° 4 nouveau : 480 m³ QSP : 2 025 m³	À (2 km)
4755-1	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5 000 t.	QSP TOTALE > 40° SITE : 2 025 m³ + Local imparfaits : 99 m³ 2 124 m³ x 0,884 5 = 1 878,68 t	NC
2960	Captage de flux de CO2 provenant d'installations classées soumises à autorisation en vue de leur stockage géologique ou captant annuellement une quantité de CO2 égale ou supérieure à 1,5 Mt	292 t	NC

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 1 : Classement ICPE projeté sur le site

Rubrique	Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0 - 2	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha — (A) 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha — (D)	Rejet dans le fossé communal à l'est du site. La superficie du site est de 12 884 m² soit 1,29 ha.	D

(A) Autorisation (E) Enregistrement (DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration

Tableau 2 : Classement du site au titre de la loi sur l'eau